



Syndicat CGT du CHU de RENNES
Poste 82460 ou 02 99 28 24 60 Portable 07 66 48 39 43
cgt@chu-rennes.fr
<https://cgt-chu-rennes35.e-monsite.com>
<https://www.facebook.com/CGTduCHURennes>

Le 27 février 2025

Maladie, la triple peine

L'article 189 de la loi acte la baisse de l'indemnisation des fonctionnaires placés en congé maladie. Ainsi, le fonctionnaire en congé de maladie perçoit pendant 3 mois, **non plus l'intégralité de son traitement mais 90% !**

Cela est applicable à **partir du 1er mars 2025.**

Cette régression est une attaque en règle contre les agents. Nous rappelons que la maladie n'est pas un choix, qu'elle frappe tout le monde, à toutes périodes de la vie. La création de la sécurité sociale et de sa branche maladie est une réponse aux aléas de la vie et à la solidarité qui s'impose pour permettre à toutes et tous de se rétablir.

Désormais, cela voudrait dire que dans toutes les fonctions publiques (hospitalière, territoriale et de l'état), être malade devient intenable financièrement :

- 1 jour de carence
- Moins 10% de la rémunération pendant 3 mois ; puis 50 % avec relai CGOS à partir du 4^{ème} mois à hauteur de 40 %
- Diminution de la prime au prorata de l'absence pour maladie (1/140^{ème})

LA CGT EXIGE LE RETRAIT IMMÉDIAT DE CETTE MESURE !

CONSTRUISONS LE RAPPORT DE FORCE NÉCESSAIRE POUR OBTENIR CE RETRAIT !

ENSEMBLE, FAISONS-NOUS ENTENDRE ET RESPECTER :

- Abrogation de la réforme des retraites
- Aucun jour de carence tant dans le public que le privé
- Maintien à 100 % du salaire en congé maladie
- Réduction du temps de travail avec une retraite à 60 ans et les 32h hebdomadaires

Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom : Prénom :
Service :
Numéro de téléphone : Courriel :

A retourner à : cgt@chu-rennes.fr ou Local CGT Bâtiment des écoles Pontchailloù